

„ jouir les villes de leur droit d'élection, il  
„ leur conservoit leurs magistrats : Maurice  
„ d'Orange les en a privés, quoiqu'il ne fût  
„ que leur gouverneur, non leur Souverain ;  
„ & qu'il fût soumis aux ordres de la na-  
„ tion, par le serment qu'il en avoit fait.  
„ Guillaume d'Orange alléguoit encore pour  
„ raison, qu'on avoit nommé des juges par-  
„ ticuliers pour faire le procès aux accusés.  
„ Maurice son fils, quoiqu'il ne fût que  
„ simple gouverneur, n'a-t-il pas fait la même  
„ chose ? Le Prince Guillaume avoit pré-  
„ tendu établir la liberté, soit par des ma-  
„ nifestes, soit par des conventions publi-  
„ ques & particulières avec les villes de la  
„ république : cependant les Calvinistes se  
„ déclarent les ennemis de cette même li-  
„ berté, témoin la conduite de Calvin avec  
„ Servet. Ils ne regardent pas d'un autre œil,  
„ ni les Catholiques romains, qu'ils traitent  
„ d'idolâtres, ni les Luthériens qu'ils traitent  
„ d'Eutychiens &c; la paix de Gand avoit  
„ été regardée comme le salut des Provin-  
„ ces-unies ; mais elle fut rompue : eh !  
„ comment ? Les Calvinistes firent chasser  
„ les prêtres & les moines de la ville, mal-  
„ gré la foi donnée. Ils exercèrent les mêmes  
„ violences dans la Flandre & dans le Bra-  
„ bant. A Vorden ils chassèrent les Luthé-  
„ riens de leurs temples, quoiqu'ils se fussent  
„ engagés par des traités solennels à les  
„ leur conserver. Ils s'efforcent en d'autres  
„ villes, d'empêcher leurs assemblées particu-  
„ lières. A Groningue ils privent les enfans